



Peinne pour vol avec Arme ITT 10 JOURS

Par **Muriel38**, le **02/12/2015** à **09:52**

Bonjour,
J'ai été victime d'un vol avec armes à mon domicile, par trois hommes armés cagoulés, venus avec de l'essence et des liens chez moi à 5h20 du matin. J'ai sauté par la fenêtre pour prévenir les voisins ce qui a réussi à mettre nos agresseurs en fuite. A l'époque des faits j'étais enceinte de 4 mois. J'ai eu 10 jours d'ITT.
Mon compagnon a eu deux jours, mais salement amoché points etc.. sur les trois un seul un de mes agresseurs sera jugé aux assises (car j'ai refusé la correctionnalisation de l'affaire) confondu par son ADN avant cette affaire il avait été condamné à 7 reprises pour les mêmes faits, depuis notre affaire a de nombreuses reprises pour des faits similaires et Trafic de drogues. Le mois dernier il a encore été jugé pour un cambriolage alors qu'il était en cavale.
Je précise que mon compagnon est commerçant et les trois malfaiteurs pensaient trouver une somme importante à la maison. Ils sont reparti avec 90 euros ! (d'un vide poche sur une armoire).d'après vous quelle peine est-il raisonnable de demander ainsi que la somme pour préjudice moral. ?
Cette affaire m'a profondément traumatisée.
Merci pour votre aide !

Par **amajuris**, le **02/12/2015** à **10:09**

bonjour,
la peine ce n'est pas vous qui la demanderez mais le procureur, vous pouvez demander des dommages et intérêts.
votre avocat devrait vous renseigner sur leurs montants.
salutations

Par **alterego**, le **02/12/2015** à **10:19**

Bonjour,
Entre demander et obtenir il y a une marge dont vous n'avez pas idée.
Laissez faire votre avocat et le procureur, la justice se prononcera comme elle l'entendra.
Cordialement

Par **Muriel38**, le **02/12/2015 à 10:46**

Merci Je tente de le joindre depuis ma convocation..
Et pour l'instant pas de nouvelles ! Je stresse un peu.
Merci encore